

## OFFRE D'EMPLOI

---

### Recrutement d'un(e) directeur(rice) d'accueil de loisirs sans hébergement de plus de 80 enfants par voie contractuelle

**Employeur** : communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves

**Type de contrat** : contrat d'accroissement temporaire d'activité de 4 mois avec possibilité de renouvellement selon d'autres modalités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

**Temps de travail** : 35h annualisé

**Durée** : poste à pourvoir à compter du 26 août 2019

**Lieu de travail** : Argelès-Gazost- ALAE école Parc et Villa Suzanne

**Missions** :

Dans le cadre du projet éducatif de la Communauté de Communes :

*Mission de direction de l'accueil de loisirs :*

- Encadrement et coordination de l'équipe d'animation et de l'équipe d'entretien des locaux dans le respect du projet pédagogique, des aspects règlementaires et des normes d'hygiène et de sécurité
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants accueillis et leur permettre de se détendre à travers la pratique d'activités variées et d'expérimenter la vie en collectivité tout en devenant autonome
- Mise en œuvre du projet pédagogique dans le cadre du projet éducatif territorial en liaison avec le coordonnateur du service scolaire et périscolaire et le directeur de l'école
- Réception et transmission des informations du service vers les agents et de l'accueil de loisirs vers le service. Assurer un relais quotidien d'information avec la coordinatrice scolaire et périscolaire et l'équipe éducative de l'école.
- Préparation, suivi et ajustement des activités de l'ALAE
- Contrôle et mise en œuvre de l'application des règles d'hygiène et de sécurité et de la réglementation des accueils de loisirs
- Assurer la gestion administrative et budgétaire quotidienne du centre de loisirs
- Assurer la relation avec les familles et les enseignants, informer sur le fonctionnement et les activités

*Mission d'animation :*

- Encadrement de groupes d'enfants sur les différents temps de la vie quotidienne (matin, midi et soir) en répondant au mieux à leurs besoins, à leur rythme et envies, en leur apportant un plus en terme de découverte, intégration dans l'environnement, éveil, plaisir, progrès et respect d'autrui
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité.

*Mission d'entretien des locaux :*

- Effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces et locaux de l'école

### **Profil demandé :**

- Titulaire d'un titre ou diplôme professionnel permettant la direction d'un ACM et justifier de 28 jours d'expériences d'animation (dont au moins une en accueil collectif de mineurs) dans les 5 ans qui précèdent. La liste de ces diplômes professionnels doit figurer à la fois à l'article 1er de l'arrêté du 9 février 2007 modifié et au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). S'y ajoute le Defa.
- Attestation de formation aux premiers secours souhaitée
- Expérience significative en encadrement d'équipes
- Expérience significative en animation pour les enfants de 3 à 11 ans
- Connaissance des besoins physiologiques de l'enfant
- Connaissance du fonctionnement des accueils de loisirs et de l'institution scolaire (législation, règles d'hygiène et de sécurité)
- Conduite de projet d'animation
- Techniques de management
- Maîtrise des outils bureautiques et informatiques
- Méthode et rigueur, sens de l'organisation
- Qualités relationnelles pour se positionner face aux animateurs, aux enfants et aux parents (diplomatie, médiation, écoute...)
- Compréhension et pédagogie
- Prise d'initiatives, force de propositions
- Autonomie

### **Conditions d'exercice :**

- Travail dans les locaux des ALAE, déplacements au siège de la communauté de communes et pour les petits achats
- Horaires de travail réguliers avec présence obligatoire sur chaque temps périscolaire (Les lundis, mardis, jeudis et vendredis 7h30-14h00/16h30-18h30)
- Placé sous l'autorité de la coordinatrice scolaire et périscolaire
- Relative autonomie dans l'organisation du travail
- Temps de travail annualisé
- Congés obligatoires sur les périodes déterminées par la collectivité
- Présence obligatoire aux réunions
- Rémunération afférente au cadre d'emploi des adjoints d'animation régime indemnitaire compris : 1757.34 € brut pour 35h par semaine.

---

## CONTACT

Candidature à adresser avant le 7 juin 2019 à :

M. le Président - communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves | Service des Ressources Humaines | 1 rue Saint-Orens | 65400 ARGELÈS-GAZOST | Tél. 05 62 82 00 12 |

Email. [rh@ccpvq.fr](mailto:rh@ccpvq.fr)



